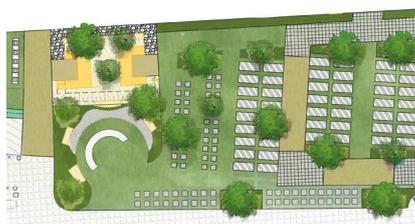




DOSSIER

Promenade au grand air
en Estuaire et Sillon

P. 6



Travaux
Cimetière :
Installation
de nouvelles concessions

P. 3



Dossier
Urbanisme : Quelles pièces
déposer pour mon projet ?

P. 8



Agenda
56^e Jonquilles en fête

P. 10

Édito



Évelyne Le Quenven

Adjointe à l'Environnement et aux mobilités

Chères Stéphanoises, chers Stéphanois,

Depuis l'ouverture du parc urbain du Pré Petit en 2018, un audit a permis de constater la qualité des pratiques de gestion et des aménagements. La mise en place de l'éco-pâturage, d'hôtel à insectes, de ruches (récolte de 22 kg en 2021), d'un bassin paysager ainsi que la formation des agents, ont contribué à l'obtention du Label Eco-jardin. Il convient maintenant de poursuivre nos actions afin de faire perdurer ces bonnes pratiques.

Le parc urbain du Pré Petit est conçu pour minimiser l'impact sur l'environnement. Il permet de maintenir et développer la biodiversité locale. Il s'intègre à la trame verte de la commune et invite à la découverte de notre patrimoine naturel.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la manifestation « Pré petit en fête » programmée le samedi 21 mai prochain avec un programme varié d'animations que vous aurez l'occasion de découvrir prochainement.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux jardiniers qui ont intégré les jardins partagés Stéphanois et de belles productions pour 2022.

Afin de participer au développement de la biodiversité à notre échelle de citoyen, nous devons aider la nature en appliquant les bonnes pratiques notamment :

- En privilégiant les coupes en phase de sève descendante (automne/hiver),
- En respectant les cycles de reproduction de la faune et de développement de la flore particulièrement entre le 1er Avril et le 31 Juillet.

Le printemps arrivant, nos envies d'être à l'extérieur reviennent. Prenons soin de notre patrimoine naturel. Nous constatons encore trop souvent des incivilités : déjections canines, dépôts sauvages, feux de jardins (en dehors de exceptions possibles), masques abandonnés sur l'espace public, autant de gestes qui nuisent à notre cadre de vie.

Dans l'intérêt de tous et du « bien vivre ensemble » prenons des précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée, notamment par l'utilisation de outils ou appareils de jardin tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, tailles-haies... en particulier les week-end et jours fériés.

La sécurité est l'affaire de tous.

Après une concertation citoyenne, nous avons pu engager les travaux de sécurisation des quartiers de Chaugenet et de la Blordrais. Dans le cadre de son programme pluriannuel et suite à l'étude « Mobilités », la commune poursuivra son engagement en faveur des modes actifs et réalisera divers aménagements pour assurer l'interconnexion des liaisons douces entre les quartiers.

Sommaire

3 Au quotidien
5 État civil
5 À votre service
6 Dossier
Urbanisme : quelles pièces déposer pour mon projet ?

8 Promenade au grand air en Estuaire et Sillon
10 À vos agendas
12 Échos de scène

Retrouvez toute l'information de votre ville sur : www.st-etienne-montluc.net

Point travaux

1 Atlantic'eau : des travaux à Saint Étienne de Montluc en 2022

Atlantic'eau est le service public en charge de la distribution de l'eau potable pour 162 communes de Loire-Atlantique dont Saint Étienne de Montluc.



Dans le cadre des opérations de renouvellement et de réfection de certaines conduites sont prévues cette année.

- Lieu-dit La Rivière : Passage d'une conduite d'eau en encorbellement au-dessus du pont. Ces travaux débuteront à partir du 22 février.
- Rue Jean-Baptiste Corot : Les travaux de rénovation et d'extension de la conduite d'eau, auront lieu au mois d'avril et devraient durer jusqu'au mois de juillet.

Ces dates sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées en raison des difficultés d'approvisionnement en matériel du fait de la crise sanitaire.

Cimetière : installation de nouvelles concessions

2 Les travaux dans l'enceinte du cimetière existant progressent. 44 caveaux de 2 places ont été posés au mois de février et le parement en pierre du columbarium (12 places) est en cours de finition. 34 cavurnes ont également été posées.

Les travaux d'extension prévus dans la partie ouest du cimetière débuteront dès que les services municipaux auront reçu les autorisations préfectorales nécessaires.



Aménagement dans la partie existante du cimetière ©Atelier 360

Bien vivre ensemble

Renforcement des mesures contre l'Influenza Aviaire



Suite à la découverte d'un cadavre de grande aigrette porteur du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène à Frossay, la préfecture a défini une zone de contrôle dont fait partie Saint Étienne de Montluc, qui vise à éviter la transmission de la maladie.

Les particuliers détenteurs de basses cours sont invités à se faire connaître auprès de la direction Départementale de la Protection des Populations 44 (ddpp-sv-spa@loire-atlantique.gouv.fr) en retournant le formulaire Cerfa 15472*02.

Cette démarche peut être réalisée directement en ligne sur le site : <https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498>

Infos municipales

Prochain conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 10 mars.

Dernière ligne droite pour les inscriptions sur les listes électorales

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril. Pour participer à ce scrutin, l'inscription sur les listes électorales est à faire avant le 4 mars. Démarches en ligne sur www.service-public.fr ou en Mairie.

Tous les électeurs recevront au cours du mois de mars leur nouvelle carte d'électeur.

Les stéphanois ayant eu 18 ans depuis les dernières élections, sont conviés à la cérémonie de citoyenneté au cours de laquelle leur sera remis leur carte d'électeur, samedi 12 mars 2022.

Inscription dans les écoles stéphanoises

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2022 à l'école de la Guerche, se font en Mairie, auprès du service Affaires Scolaires.

Pour les inscriptions à l'école Sainte Marie, les démarches se font directement auprès du chef d'établissement.

Renouvellement de cartes d'identité et Passeports : c'est le moment !

En prévision des vacances d'été, il est temps de prendre rendez-vous pour vos cartes d'identité et passeports. En raison des nombreuses demandes, les délais peuvent être longs pour recevoir sa pièce d'identité.

Comment obtenir un titre d'identité :

- Réaliser sa pré-demande de titre sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes> et l'imprimer
- Prendre rendez-vous en ligne sur st-etienne-montluc.net Lors de votre rendez-vous, présentez-vous à l'heure avec l'ensemble des pièces demandées (originaux).

Nouveaux sur la commune

Femmes de Bretagne

Une nouvelle association a vu le jour à Saint Etienne de Montluc. Il s'agit de l'association Femmes



de Bretagne. Un réseau d'entraide pour favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises par les femmes, en Bretagne et en Loire-Atlantique. Par le biais d'ateliers, de rencontres et d'afterwork, organisés sur St Etienne et alentours, le réseau permet le partage de compétences et l'entraide. Un réseau ouvert aux porteuses de projet et créatrices d'entreprises.

Contact sur la coordination de Saint Etienne de Montluc / Blain / Savenay et alentours : Magali Grollier – 06 18 64 87 00 Prochains rdv à Saint Etienne de Montluc : le mardi 8 mars, puis le lundi 21 mars

Détails et inscriptions : www.femmesdebretagne.fr

 Magali Grollier – 06 18 64 87 00

Infos communautaires

Prochain conseil communautaire

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu jeudi 31 mars

Osez changer ! avec l'Ademe

Entre 1960 et 1990, la consommation de produits par personne a été multipliée par trois. Sans toujours nous en rendre compte, nous achetons et accumulons des tas d'objets, dont beaucoup ne sont jamais utilisés.

Nous pouvons agir à notre échelle pour changer la donne. En faisant du tri et en prolongeant la durée de vie de nos objets ! Prendre conscience de tout ce que l'on possède, mesurer les impacts induits et s'interroger sur ce qui est vraiment utile, c'est aussi un premier pas vers un modèle de consommation plus sobre et écologique. D'avril à juin 2021, 21 foyers volontaires ont participé à l'opération « Osez changer ! » organisée par l'ADEME. L'objectif : inventorier, trier, désencombrer leur logement et s'engager vers une consommation plus responsable.

Résultat : 1 objet sur 5 était stocké pour rien, les foyers se sont séparés de 37% de leurs vêtements et chaussures et de 23% de leurs autres objets. Au total, environ 300 objets en moyenne par foyer ont été sortis.

5 bonnes raisons de désencombrer la maison

Se simplifier le quotidien : un logement désencombré est plus fonctionnel et plus agréable à vivre.

Donner une nouvelle vie aux objets dont on ne se sert plus : En les donnant à des associations, ils serviront à d'autres qui en ont besoin. En les vendant, on leur redonne de la valeur, en plus de gagner de l'argent.

Libérer de l'espace : La pièce qui servait de débarras pourra enfin être investie et les vélos rentrer dans la cave autrefois pleine à craquer.

Devenir un consommateur averti : quand on a pris conscience de tout ce qu'on accumulait sans vraiment s'en servir, on y réfléchit à deux fois avant de racheter.

La méthode BISOU, Pour se rappeler des questions à se poser avant d'acheter :

B comme **B**esoin à quel besoin répond l'objet ?

I comme **I**mmédiat puis-je attendre ?

S comme **S**emblable n'ai-je pas déjà un objet avec la même utilité ?

O comme **O**rigine d'où vient cet objet, en quoi est-il fait, est-il « responsable » ?

U comme **U**tile est-ce vraiment utile, va-t-il m'apporter un réel confort essentiel ?

Et si effectivement, vous avez besoin de cet objet, questionnez-vous sur la meilleure façon de l'acquérir : dois-je l'acheter neuf ou puis-je le trouver d'occasion ? Suis-je obligé de l'acheter ou puis-je le louer, l'emprunter, le partager, etc. ?

*La méthode BISOU a été créée par Marie Duboin et Herveline Verdeken.

Plus d'informations sur : agirpouurlatransition.ademe.fr/particuliers/

Source : Ademe



Infos CCAS

Manger et bouger après 65 ans

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Étienne de Montluc, en partenariat avec le CLIC et la Carsat des Pays de la Loire, organise une conférence sur les bienfaits de l'alimentation et de l'activité physique :

- **Mercredi 2 mars, de 10h à 12h, Salle des Loisirs**

Cette conférence sera suivie pour ceux qui le souhaitent, d'un entretien individuel avec une diététicienne et un kinésithérapeute les mercredis suivants et d'un cycle d'ateliers nutrition et activité physique en petit groupe pour apprendre et pratiquer les bons gestes du quotidien. Ouvert à tous, plus d'information auprès du CCAS.



Contact : Centre Communal d'Action Sociale
02 40 86 80 26 - ccas@st-etienne-montluc.net

État Civil BIENVENUE À...



- 28 déc **Gabin MARTINEAU**
4 janv **Charly BOUYER**
9 janv **Antonin GARLATTI**



- ILS NOUS ONT QUITTÉS...**
15 janv **Daniel BOULLERY**
79 ans
22 janv **Lucienne DUBOIS**
91 ans
veuve **CRUÇON**

FÉLICITATIONS À...



- 27 nov **Julien GERAULT**
et **Magali BONNARD**

Osons l'avenir pour Saint-Étienne-de-Montluc

LA GICQUELAIS / ACCÈS STÉPHANOIS À LA LOIRE

Lors du Conseil Municipal du 13 janvier à Saint-Étienne de Montluc, Monsieur le Maire, après plusieurs interpellations successives par le Groupe Osons l'Avenir lors des conseils précédents, a fini par exprimer sa préoccupation au sujet du site de la Gicquelais et nous nous en réjouissons.

En effet, des années de laisser-faire ont petit à petit transformé ce territoire en terrain pour moto-cross sauvage y créant une nuisance majeure sur la faune, la flore ainsi que sonore pour les proches habitants. Aujourd'hui, ce sont aussi les 4x4 et les quads qui y affluent toutes les fins de semaine.

La protection, l'aménagement et l'accessibilité de ce site, zone humide et Natura 2000 constituaient une proposition phare de notre programme 2019.

Dans cette optique nous demandons une concertation entre « la population, le Conservatoire du Littoral, le Port Autonome et l'intercommunalité afin de favoriser la découverte de la Loire et du milieu naturel, pour tous et toutes, à cet endroit »... avant qu'il ne soit trop tard.

Aussi, serons-nous très attentifs aux suites qui seront données à cette première prise en compte.

Vos commentaires / vos questions :

elus-saintetiennesolidariteecologie@orange.fr
<https://pour-saintetienne2020.fr/>
facebook : @osonsavenir



Judith LERAY

Olivier LABARRE

Céline PETETIN

Olivier GEFFRAY

Régine CASSIN

NUMÉROS UTILES ☎

Mairie

Accueil

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30
>> 02 40 86 80 26

Services Techniques

>> 02 40 86 96 36

Bibliothèque

Mardi et vendredi : 10 h à 12 h
et de 16 h à 18 h 30
Mercredi : 10 h à 12 h
et de 14 h à 18 h 30
Samedi : 9 h 30 à 12 h 30
>> 02 40 86 97 35

Espace Jeunes

>> 02 40 86 92 05

Multi-accueils

>> 02 40 65 98 75

Relais Petite Enfance (RPE)

>> 02 40 65 98 78
Enseignement
École publique de la Guerche
>> 02 40 86 86 56 (maternelle)
>> 02 40 86 87 12 (élémentaire)

Accueil périscolaire

>> 02 40 85 21 82

École privée Sainte Marie

>> 02 40 86 91 95

Espace départemental des solidarités

>> 02 40 85 91 80 (assistante sociale et PMI)

Déchetterie

>> 02 40 56 82 53

Emploi local

Espace emploi
>> 02 40 56 80 85

Permanences en Mairie

SOLIHA

Permanence 1 vendredi sur 2
>> 02 40 44 99 44

CLIC

Permanence un mercredi sur 2
>> 02 40 42 61 93

CAUE44

Permanence chaque mois à St Etienne de Montluc ou Savenay (sur RDV)
>> 02 40 56 81 03

Mission locale

>> 02 40 56 81 03

Permanence parlementaire

Mme Anne-France BRUNET
>> 02 28 06 89 01 (sur RDV)

Conciliateur

Permanence 1 lundi par mois
>> 02 40 86 80 26

Info Énergie

Permanences assurées à distance
>> 02 40 08 03 30

Infirmières

Au cabinet médical, 5 bd de Verdun
>> 02 40 85 91 65

Au cabinet de soin infirmiers,

5 place Bretagne :
Selon le planning des permanences

Numéros d'urgence

Médecin de garde / 116 117
Urgence médicale / 15
Pharmacie de garde / 32.37
Pompiers / 18
Gendarmerie / 17

Urgences cardiaque / Défibrillateurs

• Complexe sportif de la guerche
• Pharmacie (Super U)

Une ville en mouvement

Urbanisme : quelles pièces déposer pour mon projet ?

Une autorisation d'urbanisme permet à la ville de s'assurer que le projet de travaux est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur. Selon les travaux envisagés, différents documents et autorisations peuvent être à demander.

En matière d'urbanisme, tous les travaux sont soumis au règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Selon le type de travaux envisagés, des demandes d'autorisations préalables sont à déposer auprès du service Urbanisme :

- Déclaration préalable de travaux
- Permis de construire
- Permis de construire modificatif
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme

Pour déterminer quelle demande doit être déposée pour votre projet, vous pouvez retrouver toutes les informations et les formulaires concernant les demandes d'autorisations préalables sur le site du service public ou auprès du service urbanisme de la mairie.

Quel que soit votre projet, celui-ci doit respecter le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à Saint Étienne de Montluc.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme définit l'ensemble des règles applicables en termes d'aménagement du territoire sur une commune. Ce document de planification doit tenir compte de l'équilibre entre préservation des espaces naturels et agricoles, et nécessité de développement de l'urbanisation.

En réponse aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, de pénurie de logements, d'économie de ressources, l'échelle communale seule n'est aujourd'hui plus suffisante pour agir. Ces enjeux exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus large. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'intercommunalité est devenue l'échelle privilégiée pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. La Communauté de communes d'Estuaire et Sillon est l'échelon territorial compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Un PLUi partiel des communes de Cordemais, le Temple de Bretagne et Saint Étienne de Montluc a donc été adopté le 4 juillet 2019. Il est opposable depuis le 23 juillet 2019, date d'affichage de la délibération et de publication de l'avis légal.

Ce document est consultable aux services techniques de la mairie, et au siège de la Communauté de communes d'Estuaire et Sillon et sur les sites internet de la Mairie et de la Communauté de Communes.

En 2022 La Communauté de Communes Estuaire et Sillon lance l'élaboration d'un PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal commun aux 11 communes du territoire.

Quelles sont les délais d'instruction ?

Pour chacune de ces démarches, des délais d'instruction sont à prévoir. Ils sont propres à chaque procédure. Ils permettent aux services en charge de ces dossiers de vérifier que le projet est en conformité avec les règles d'urbanisme locales, tout en assurant aux particuliers des délais raisonnables. En effet, sans réponse de la part de l'autorité compétente, le Code l'urbanisme prévoit que "le permis est tacitement accordé si aucune décision n'est notifiée au demandeur à l'issue du délai d'instruction"

Un projet ? Estuaire et Sillon vous permet de bénéficier des conseils d'un architecte

Vous désirez construire, agrandir, surélever, restaurer ou aménager une maison ? Vous vous questionnez sur l'éco-conception, les matériaux bio-sourcés ou les économies d'énergies ? Vous souhaitez un éclairage sur les démarches administratives et les différentes maîtrises d'œuvre possibles ?

Construction neuve, extension, rénovation : avec le CAUE 44, bénéficiez gratuitement des conseils d'un architecte pendant les permanences organisées en Estuaire et Sillon.

La permanence du CAUE se tient chaque 2^e mercredi du mois. Elle reçoit sur rendez-vous, en alternance à la mairie de Savenay et aux services techniques de la mairie de Saint Étienne de Montluc. Pour prendre rendez-vous, contactez le service de la CCES (02 40 56 81 03).

Le service urbanisme est ouvert au public tous les matins de 8h30 à 12h30, l'après-midi uniquement sur rendez-vous.

Ravalement de façade, pose de bardage

- Si refait à l'identique aucune formalité (sauf zone ABF)
- Si modification d'aspect extérieur (couleur,..) : Déclaration Préalable

Toiture

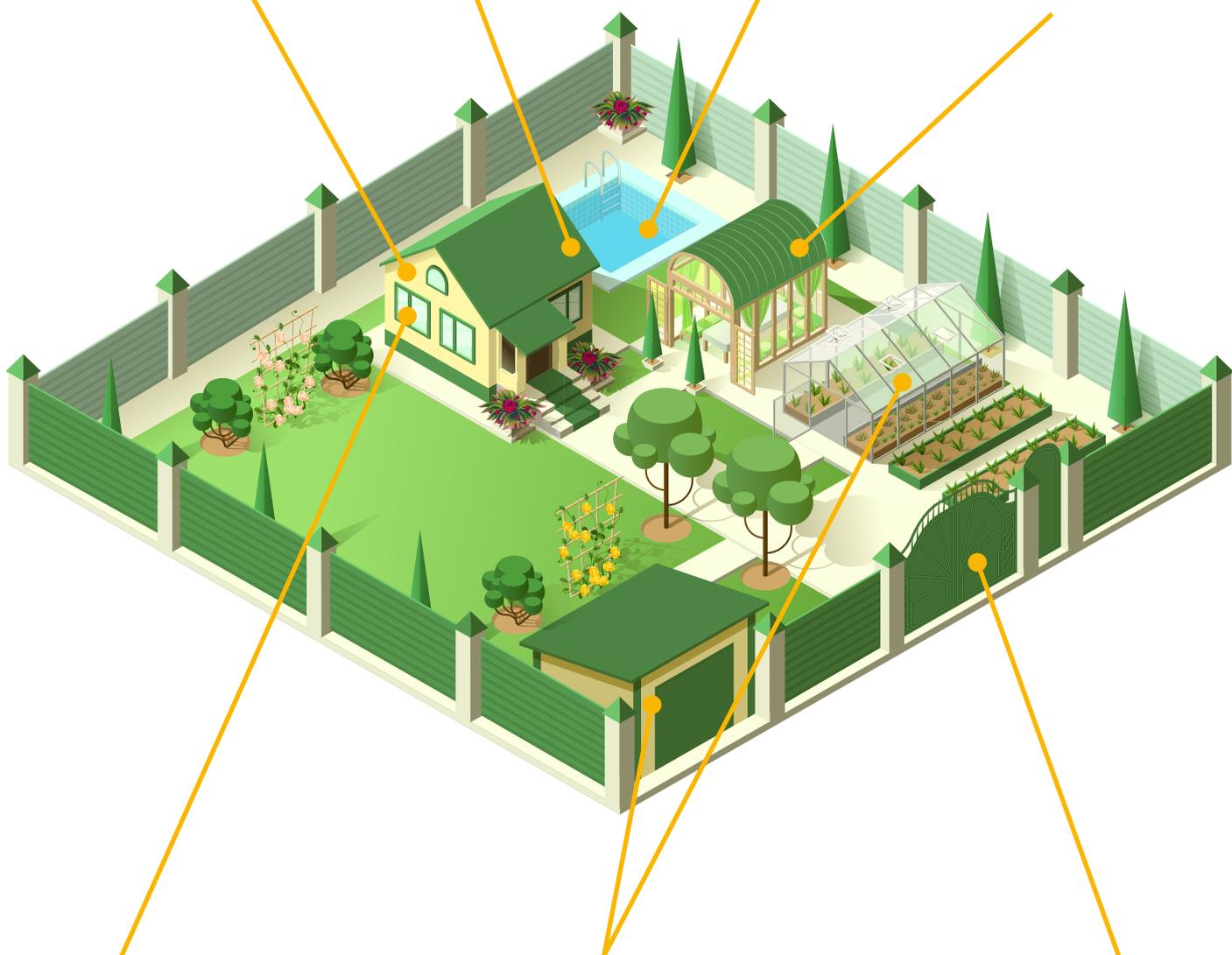
- Installation de panneaux photovoltaïques ou de fenêtre de toit : Déclaration préalable
- Modification de toiture : Déclaration préalable
- Pose de conduit de cheminée ou poêle : Déclaration préalable

Piscine

- Bassin $\leq 10\text{m}^2$: Aucune formalité
- Bassin $> 10\text{m}^2$ et $\leq 100\text{m}^2$: Déclaration préalable

Extension, véranda, terrasse couverte, pergola

- Surface $\leq 20\text{m}^2$: Déclaration préalable
- Surface $> 20\text{m}^2$: Permis de construire

**Création, suppression ou modification d'une fenêtre, porte-fenêtre ou porte**

- Déclaration préalable

Annexe ou abri de jardin isolé

- $\leq 5\text{m}^2$: Aucune formalité
- $\leq 20\text{m}$: Déclaration préalable
- $> 20\text{m}^2$: Permis de Construire

Clôture ou portail

- Vérification du respect des règles du Plan local d'urbanisme
- En zone ABF, une Déclaration Préalable est nécessaire

Tous travaux réalisés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme sont considérés comme un délit et passibles de sanction en vertu de l'article L480-1 du Code de l'Urbanisme, établissement d'un PV transmis au Procureur de la République, interruption des travaux, astreinte journalière, remise en état.

Une ville en mouvement

Promenade au grand air en Estuaire et Sillon



L'Office de Tourisme Estuaire et Sillon a édité en ce début d'année un nouveau guide de randonnée pour découvrir près de 185 km de sentiers sur le territoire de la communauté de communes. À pied ou à vélo, découvrez le territoire d'Estuaire et Sillon au grand air.

Un nouveau topo-guide

Envie de plein air pour 2022 ? Et pourquoi pas un peu de randonnée ? Pour partir du bon-pied, l'Office de Tourisme Estuaire et Sillon propose une nouvelle édition de son topoguide de randonnée.



Présenté sous la forme d'une pochette comprenant 19 fiches, le topoguide accompagnera le randonneur sur les 185 kilomètres de sentiers de randonnée du territoire. Chacune de ces fiches-guide se compose d'une carte retraçant l'ensemble du parcours et d'un texte détaillant la direction à prendre aux différents carrefours. Complémentaires au balisage déjà en place sur le terrain, les fiches guideront les promeneurs dans leur découverte de la variété de paysages d'Estuaire et Sillon entre marais de Loire, Sillon de Bretagne, bocage et patrimoine.

Certains de ces nouveaux sentiers de randonnées sont également accessibles pour les vélos et les cavaliers. Lorsque c'est le cas, un pictogramme vient le préciser.

À Saint Étienne de Montluc, 3 parcours de randonnée ont été balisés :

- Le sentier des Hauts du Sillon, qui vous emmène sur les hauteurs de Saint Étienne de Montluc et dont le départ se fait à partir de la rue Jean Baptiste Corot
- Le sentier du Berliquet, qui longe le ruisseau du Berliquet et vous offre un panorama sur la vallée de la Loire. Le départ de cette randonnée se fait à partir de la rue Jean Baptiste Corot
- Le sentier de l'étang Bernard, dont le départ se fait à partir de la route du Bignon

Toutes les fiches de randonnées sont également téléchargeables gratuitement sur le site de l'Office de tourisme Estuaire et Sillon :

<http://www.estuairesillontourisme.fr/>

Attention : ces itinéraires empruntent des chemins en zone agricole. Merci de vous stationner sur les parkings prévus à cet effet pour ne pas gêner l'activité des agriculteurs.

Itinéraires Vélo détours

En parallèle des sentiers de randonnées présents dans ce nouveau Topo-guide, l'Office de Tourisme Estuaire et Sillon propose de découvrir le territoire intercommunal à travers les Itinéraires Vélo Détours. Ils permettent de découvrir le territoire et ses panoramas d'exception grâce à des points d'observation. Des paysages des marais de la Loire au patrimoine fluvial et industriel, ces itinéraires invitent aussi à découvrir le patrimoine de notre territoire (chapelle de l'Angle, domaine de l'Ecurays, Abbaye de Blanche Couronne, Château de Goust...) mais aussi les espaces de Loisirs et de détente (Parc de Loisirs, Piscine, centre de découverte...). Pour cela, 3 itinéraires Vélo-Détours sont proposés :

- Vélo-Détours - de la Loire au Canal : qui relie la Vélodyssée et la Loire à Vélo et propose un itinéraire de 65km.
- Vélo-Détours - La Boucle des Marais : qui propose une véritable immersion dans les marais stéphanois et cordemaisiens sur 46km.
- Vélo-Détours - La balade des Roselières : L'occasion de repérer canaux et étiers régulant le niveau d'eau des marais mais aussi les nombreuses espèces ornithologiques y ayant élu domicile (héron, aigrette mais aussi chevalier gambette, échasse blanche, panure à moustaches...). Ce parcours est un cheminement de 16 kilomètres (A/R) au cœur des marais de Loire et ponctué de 2 Nids Observatoires.



Le sémaphore de l'Angle offre une vue imprenable sur la Loire

Le GR3

Premier sentier de Grande Randonnée officiel balisé en France, le GR3 suit le cours de la Loire depuis sa source au Mont Gerbier de Jonc, en Ardèche jusqu'à Guérande. Ce sentier long de 1243 km, traverse 3 Régions et 12 départements. En Estuaire et Sillon, le Sillon de Bretagne vous permet de découvrir une grande diversité de paysages et de points de vue. Ce GR à été récemment prolongé jusqu'à La Baule, grâce un passage à travers les marais salants.



Les topoguides sont en vente dans les bureaux d'accueil de Savenay et Saint-Étienne-de-Montluc au prix de 4,00€ la pochette de 19 fiches ou 0,50€ la fiche. Ces dernières sont également téléchargeables gratuitement sur le site internet www.estuairesillontourisme.fr.

Les tracés de ces sentiers et itinéraires de randonnées sont également téléchargeables en format .gpx (compatibles avec les GPS de randonnée) depuis le site <http://rando.loire-atlantique.fr/pedestre/> cette plateforme recense aussi d'autres sentiers à découvrir sur l'ensemble de la Loire-Atlantique

Le bureau d'accueil de l'Office du Tourisme de Saint Étienne de Montluc vous accueille toute l'année aux horaires suivants :

Mardi : 9h - 12h30

Mercredi : 9h - 12h30

Vendredi : 9h - 12h30 et 14h - 17h30

Samedi : 9h - 12h30



Événements à venir !

En raison du contexte sanitaire, nous ne pouvons garantir le maintien de tous ces événements.
Un pass vaccinal pourra vous être demandé pour participer à ces événements

VENDREDI 25 FÉVRIER

Le journal d'Anne Frank à 20h30, Espace Montluc

Avoir 13 ans et rester enfermée dans un appartement exigu pendant deux ans, avec des adultes dont ses propres parents, 24h sur 24, Être éprise de liberté et vivre la guerre où tout nous est interdit parce qu'on est née juive,



C'est ce qu'Anne Frank confie à son journal : son quotidien "à l'étroit", ses aspirations en tant que jeune femme en devenir, ses colères, ses peurs, ses espoirs, ses incompréhensions face au drame qui se noue, et ce qu'elle écrit ressemble en bien des points aux questionnements des adolescents d'aujourd'hui.

À travers cette adaptation théâtrale, la compagnie Spectabilis souhaite transmettre ce témoignage bouleversant aux générations futures et susciter une réflexion sur les dangers du racisme et de l'antisémitisme.

"J'espère que le journal d'Anne Frank continuera à t'influencer, de façon à ce que, dans la mesure de tes possibilités, tu luttas pour le rapprochement des peuples et pour la paix." Otto Frank

Prévente : 8€, Sur place : 10€, Réduit 8€
Billets à retirer auprès de la bibliothèque de Saint Étienne de Montluc et sur Francebillet

SAMEDI 12 MARS

Cérémonie de Citoyenneté

Les primo-votants pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochains sont conviés à une Cérémonie de Citoyenneté au cours de laquelle leur carte d'électeur leur sera remise. Une invitation leur sera adressée prochainement.



DU 14 AU 26 MARS

Opération Toutes Pompes Dehors

Chaque année, l'Association oncologie plein air (AOPA) organise son action « Toutes pompes dehors » en vue d'offrir un séjour en montagne, aux jeunes malades du cancer ou de leucémie, suivis au CHU de Nantes.

Le principe est simple : il suffit de déposer ses chaussures usagées, mais néanmoins propres et portables, dans le container installé à la Mairie. Les souliers seront rachetés par le Relais Atlantique de Couëron, une entreprise de réinsertion du groupe Emmaüs. Ils seront triés et revendus.

SAMEDI 19 MARS

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

19 mars 1962, un cessez-le-feu est appliqué sur tout le territoire algérien au lendemain des accords d'Évian qui mettent fin à 8 années de guerre.

En souvenir, le Maire déposera une gerbe au Monument aux Morts ainsi qu'au Jardin du Souvenir, en présence des représentants du comité local de la FNACA.

SAMEDI 19 MARS

Échos de scène à 20h30, Espace Montluc

Été 2019..., un bourg du littoral Atlantique..., le café de Tristan et Rachel, carrefour de la vie la commune... Chacun laisse entrevoir un peu de lui même dans ce lieu de rencontre...

La vie s'écoule sans histoire mais un projet abusif du maire, allant à l'encontre de l'intérêt commun, va secouer le rythme confortable de cette petite communauté.

Suite à un casting très plébiscité, la troupe s'est ouverte à de nouveaux artistes et est impatiente de vous proposer sa dernière comédie musicale.

La création de ce projet, estampillé 2020, s'est révélée pleine d'imprévus et de rebondissements. Le mot qui signera ce parcours est l'envie. Le groupe en est définitivement empreint. Il a su se remettre en question et trouver l'énergie pour aller au bout de la réalisation de ce spectacle musical dont il est fier.

Prévente : 10€, Sur place : 12€, Réduit 10€

Billets à retirer auprès de la Bibliothèque de Saint Étienne de Montluc et sur Francebillet

SAMEDI 26 MARS

Vannerie : exposition démonstration de 10h30 à 17h, Salle des Loisirs

La Section vannerie de l'Amicale Laïque de Saint Étienne de Montluc vous propose une exposition démonstration.



Les vanniers exerceront leur art devant vous.

Ce sera l'occasion de découvrir les différents matériaux de tressage (osier, rotin, paille), et les différentes techniques et les aides matérielles utilisées.

De nombreux modèles seront livrés à votre observation.

DIMANCHE 3 AVRIL

56^e Jonquilles en fête

Depuis quelques mois, les charistes ont repris avec joie le travail sur leur char après 2 ans d'interruption.

- Le **Dimanche 3 Avril 2022**, vêtus de jonquilles et de mousse naturelle 12 chars accompagnés de leurs groupes costumés, de bandas et de fanfares défilent dans le centre-ville
- **Samedi 2 Avril** : Fête foraine à partir de 12h00



Dimanche 3 Avril :

14h00 : Départ du défilé – Avenue des sports

En fin d'après-midi, après le défilé certaines bandas et fanfares se produiront devant la salle des Loisirs

21h00 : Départ du défilé nocturne – Boulevard de Verdun

Les chars illuminés défilent en musique jusqu'à l'avenue des sports où sera tiré à 22h45 le feu d'artifice offert par la Ville de Saint Étienne de Montluc.

Lundi 4 Avril :

21h : Les chars s'élanceront pour un ultime défilé et l'effeuillage des chars à partir du parking des Moulinets
Les billets de tombola de la fête seront en vente tout au long du mois de mars dans les commerces ainsi que le jour de la fête sur le défilé et aux bars du Comité des Fêtes

Réglementation

La circulation et le stationnement dans le centre-ville seront interdits, les arrêtés seront affichés en mairie. Durant la manifestation, aucun véhicule ne pourra entrer et sortir de l'enceinte de la fête.

Dans le contexte actuel, nous devons nous adapter aux règles sanitaires : masque, passe vaccinal,... Le comité des fêtes pourra donc jusqu'au jour de la fête modifier les règles sanitaires applicables. Elles seront disponibles sur le site du comité : www.fetedesjonquilles44.com

Dans le cadre de l'état d'urgence, des contrôles seront susceptibles d'être réalisés par les organisateurs et les forces de l'ordre

Dispositifs de protection aux entrées de la ville

L'usage de pétards et d'engins pyrotechniques est interdit pendant la durée de la fête.

Organisation : Comité des Fêtes de Saint Etienne de Montluc en partenariat avec la municipalité

Site de Jonquilles en Fête : www.fetedesjonquilles44.com

10 ET 24 AVRIL

Élections présidentielles

de 8h à 19h,

Élections présidentielles. Le scrutin se tiendra dans les bureaux de vote habituels (Salles de la Mairie, Espace associatif le Manoir).

DU 11 AU 15 AVRIL

Stage de MAO (Musique assistée par Ordinateur)

du 11 au 15 avril, de 10h à 12h,

Vous avez toujours voulu vous lancer dans la composition ou l'arrangement mais vous ne savez pas très bien par où commencer pour vous enregistrer. Aujourd'hui il existe des outils simples qui permettent à chacun de créer de la musique depuis son salon.



L'association Rythme au Manoir vous propose de découvrir les vastes possibilités de la Musique Assistée par Ordinateur : découverte du logiciel, premiers pas en MIDI, utilisation des VST (instruments et effets virtuels), enregistrement d'instruments et mixage.

Vous apprendrez à créer et organiser un nouveau projet, créer des pistes audio pour enregistrer instruments ou chant, créer des pistes MIDI et leur assigner un instrument virtuel, configurer et utiliser un contrôleur MIDI, ajouter des effets à vos pistes puis à prémixer et exporter votre projet.

Venez avec vos idées et repartez avec votre propre composition et la possibilité de continuer l'expérience chez vous.

Durée : 2h par jour pendant 5 jours

Matériel informatique disponible sur place, un casque audio sera nécessaire.

Pas de niveau minimum requis



Rythme au Manoir
École de Musique associative de Saint Étienne de Montluc
rythmeaumanoir@gmail.com

Dates limites

- Actu de avril : vendredi 4 mars pour une distribution les 4 et 5 avril
- Actu de mai : vendredi 8 avril pour une distribution les 9 et 10 mai



Vous êtes une association stéphanoise et vous organisez un événement sur la commune, envoyez-nous vos informations :



MINUTE **ECHOS**
PAPILLON **DE**
COMEDIE MUSICALE **SCÈNE**

COMEDIE MUSICALE

Samedi 19 mars

20h30

à l'Espace Montluc